

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

2024-2025

Transport du midi

Le Centre de services scolaire organise le service du transport, matin et soir, pour les élèves qui y ont droit selon les critères établis à la Politique relative au transport scolaire et en assume les frais. Il n'est cependant pas tenu d'organiser le transport du midi et ne reçoit aucune subvention pour l'organisation de ce service de transport.

La diminution de la clientèle et les augmentations des coûts de contrat amènent à réévaluer annuellement l'offre de service et la tarification du transport du midi.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les montants fixés sont :

Famille avec un enfant :	499\$
Famille biologique, détenteur de l'autorité parentale, ayant deux enfants et plus :	573\$

Le paiement peut être effectué en un seul versement en début d'année ou en deux versements égaux, soit le premier versement au plus tard le **30 septembre 2024** et le second au plus tard le **15 janvier 2025**.

À compter du 26 août 2024, vous pourrez consulter le dossier de votre enfant sur le site du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets dans le Mozaïk-Portail, afin de vérifier l'horaire et l'emplacement de l'arrêt de votre enfant.

Recevez nos sincères salutations.



Jacinthe Rodrigue,
Coordonnatrice au transport scolaire

Août 2024